

fédération
des services
publics

la
cgt

Mairie de
Nanterre

Nanterre, le 29 juin 2021

APPEL À L'UNITÉ

Nous, syndiqué.es CGT Territoriaux de la mairie de Nanterre membres des 2 syndicats CGT et UFICT-CGT de la Ville, réuni.es en Assemblée Générale ce mardi 29 juin 2021 après-midi à la Bourse du Travail de Nanterre, en présence

- D'un des deux co-secrétaires généraux de l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts de Seine,
- D'un des deux co-secrétaires généraux nationaux de l'Union Fédérale des Ingénieur.es, Cadres et Technicien.nes de la Fédération CGT des Services Publics,
- D'un membre du bureau de l'Union Locale des syndicats CGT de Nanterre

Rappelons l'article 5 des statuts de la CGT :

« La CGT se fonde sur une conception unitaire. Persuadée que l'intérêt des salarié.es est de s'unir, elle travaille à les rassembler. Elle se prononce pour l'édification d'une seule organisation syndicale de salarié.es. Elle agit pour l'unité et pour promouvoir un syndicalisme unifié ».

Alors que les agent.es public.ques de notre ville ont été des actrices et des acteurs de première ligne durant toute la période de crise sanitaire, alors qu'elles et ils continuent à exercer leurs missions quotidiennement au service de la population dans des conditions très difficiles, nous sommes fier.es d'avoir participé et contribué, à leur demande, au mouvement social intersyndical CGT-CFDT-UNSA-FO qui nous a permis de relever la tête ensemble et de déconfiner nos colères.

Nous regrettons que, dans le communiqué « UNSA/CGT » en date du 10 juin, un de nos deux syndicats CGT ait annoncé de manière unilatérale sa « *volonté de négocier sur le temps de travail, le RIFSEEP ainsi que sur l'application de la loi de transformation de la fonction publique imposée par la loi* ». L'UNSA et ce syndicat CGT actaient ainsi leur rupture avec l'intersyndicale CGT-CFDT-UNSA-FO qui avait déposé un préavis de grève le 26 avril couvrant la période du 1^{er} mai au 31 mai, puis la période du 1^{er} au 30 juin 2021. Et ils expliquaient : « *nos organisations CGT et UNSA SAFI qui représentent plus de 50 % aux élections professionnelles de 2018 sont en mesure de porter les revendications des agents et ont décidé de s'allier afin d'obtenir le mieux pour eux* ».

Cette manœuvre a donné lieu à la signature d'un protocole entre la Ville, l'UNSA et un de nos deux syndicats CGT, puis au passage à marche forcée au Comité Technique de la mesure si contestée de mise en place des 1607h avec un nouveau règlement intérieur du temps de travail et, suivant la « stratégie du choc » préconisée par la Directrice Générale des Services, au vote sur la mise en place simultanée du RIFSEEP.

Nous rappelons :

1. Que la CGT a déposé **UNE liste aux élections professionnelles** de 2018, composée par des membres des deux syndicats CGT de la Ville, et qu'à ce titre, **un protocole ne peut pas être signé sans l'accord des deux syndicats CGT.**
2. Que le syndicat CGT signataire du protocole n'est pas « propriétaire » des 520 voix recueillies par la liste CGT aux élections 2018 (soit 35.16% des voix). Son « alliance avec l'UNSA » n'est pas « majoritaire » aux élections professionnelles. Ces deux syndicats ne sont pas habilités à signer un protocole d'accord mettant fin au préavis intersyndical de grève.

Nous rappelons également l'article 4 des statuts de la CGT :

« La CGT se fonde sur un fonctionnement démocratique. Les syndiqués y sont égaux, libres et responsables. Ils sont assurés de pouvoir s'exprimer en toute liberté, d'être informés et de se former, de participer à l'ensemble des décisions concernant l'orientation syndicale »

Alors qu'avec la grève, nous avons participé régulièrement depuis début mai à des Assemblées Générales, nous ne pouvons pas accepter que quelques dirigeants syndicaux se soient arrogé le pouvoir de « *porter les revendications des agents* » et aient décidé de « *s'allier afin d'obtenir le mieux pour eux* » sans que ni les agent.es mobilisé.es, ni les syndiqué.es n'aient été associé.es à la décision.

Le mouvement social nous appartient.

La CGT nous appartient.

L'avenir nous appartient.

C'est la raison pour laquelle nous décidons :

- **D'appeler à poursuivre le mouvement contre le vol des congés, la mise en place du RIFSEEP et l'application locale de la loi de Transformation de la Fonction Publique**
- **De demander à la Commission Exécutive Fédérale et à la Commission des conflits de faire respecter la démocratie syndicale, principe essentiel de la CGT**
- **D'appeler à l'organisation d'un congrès pour l'unité de la CGT avant la fin de l'année 2021 en mobilisant l'ensemble des cégétistes de la mairie de Nanterre et en appelant nos collègues à rejoindre notre CGT revendicative.**

Nous invitons chaque cégétiste de la mairie de Nanterre à signer cet appel, à le diffuser et à le faire signer.

**fédération
des services
publics**

la
cgtp

**Mairie de
Nanterre**

Nanterre, le 29 juin 2021

APPEL POUR L'UNITÉ

Signatures des syndiqué.es CGT Territoriaux de la mairie de Nanterre réunis